ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Air France

Question écrite n° 3555

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le fait que la compagnie nationale Air France continue à procéder à un recrutement de pilotes ab initio, prioritaires à l'embauche. Cette attitude ne manque pas de surprendre puisqu'il existe, sur le marché du travail, de nombreux pilotes déjà formés avec des aides substantielles de l'Etat mais, actuellement, au chômage. Aussi, avant de relancer de nouvelles formations prioritaires, ne serait-il pas opportun de conduire une sélection appropriée parmi les pilotes en attente en les mixant, à l'embauche, avec les pilotes cadets prioritaires, issus d'un accord d'entreprise. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces réflexions de bon sens.

Texte de la réponse

De façon à répondre à ses besoins en pilotes, qui s'élèvent à 200 par an en moyenne, Air France s'attache à mettre en oeuvre un recrutement diversifié. A cette fin, la compagnie met en oeuvre différentes filières de sélection. Elle fait appel, non seulement à des « cadets », recrutés sans expérience aéronautique préalable, et aux élèves pilotes de ligne, issus de l'Ecole nationale de l'aviation civile, mais également aux anciens militaires et aux pilotes professionnels, détenteurs de la licence de pilote professionnel et de la qualification aux instruments, ayant déjà travaillé en compagnie. Depuis la reprise des sélections de pilotes intervenue en septembre 1998, après une suspension de quelques années due aux difficultés rencontrées par le transport aérien, la compagnie a recruté à ce jour plus de 1 000 pilotes, dont 118 issus de la filière « cadets », 62 de la filière « élèves pilotes de ligne » et 600 de la filière professionnelle. Ces derniers représentent donc 60 % de l'ensemble des recrutements effectués durant cette période. La compagnie a également procédé à des embauches de pilotes demandeurs d'emploi de longue durée, dans le cadre du programme de remise à niveau et de qualification, mis en oeuvre par les pouvoirs publics pour aider des pilotes à retrouver un emploi.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3555
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3312
Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 364